

Engagement pour un milieu de travail inclusif et bienveillant à l'égard du poids

1. Préambule

CONSIDÉRANT QUE le milieu de travail représente un milieu de vie important qui influence grandement la qualité de vie et le bien-être;

CONSIDÉRANT QUE la culture de la minceur est bien ancrée, notamment dans les milieux de travail, et qu'elle peut engendrer une préoccupation excessive à l'égard du poids et une insatisfaction corporelle;

CONSIDÉRANT QUE la grossophobie, quelle que soit sa forme, a des conséquences négatives sur la santé physique et mentale des personnes qui en sont victimes;


CONSIDÉRANT QUE toute personne mérite le respect et ne devrait pas être victime de comportements déplacés ou discriminatoires à l'égard de son poids ou de son apparence au sein de son milieu de travail;

CONSIDÉRANT QUE pour développer le plein potentiel d'une personne et assurer sa productivité, un espace de travail adapté à ses besoins en matière d'accessibilité et d'ergonomie est nécessaire;

2. Détails de la politique

La Municipalité s'engage à adopter les mesures suivantes de manière à en faire un milieu de vie respectueux, bienveillant et inclusif à l'égard du poids en :

- Incluant la notion de grossophobie dans les politiques de lutte contre la discrimination et le harcèlement au travail;
- Encourageant toute personne, quelle que soit sa corpulence, à exprimer ses besoins au sein d'un espace d'écoute sécuritaire et bienveillant;

- 
- Proposant des espaces de travail et du mobilier inclusifs et adaptés à la corpulence de chacun.e;
 - Ne tolérant pas de commentaires ou de remarques discriminatoires à l'égard du poids ou de l'apparence d'une personne;
 - Bannissant les programmes de perte de poids au sein du milieu de travail.

3. Entrée en vigueur :

La présente politique entre en vigueur à compter de la date de son approbation par le Conseil municipal.

Johny Desrochers Leblanc,
Directeur général et
greffier-trésorier

2023-08-08

Date